



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ASSOCIATIONS SYNDICALES LIBRES
DE PROPRIÉTAIRES**

**ORDONNANCE N° 2004-632 du 1er juillet 2004
DECRET N° 2006-504 du 3 mai 2006**

➤ RECEPISSE DE CREATION ➤

En application de l'article 8 de l'ordonnance n°2004-632 du 1er juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires et des articles 4 et 5 du décret n°2006-504 du 3 mai 2006 portant application de cette ordonnance, M. Le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la Gironde prend acte de la déclaration déposée le 18 avril 2023 par :

Madame Florence ANQUETIL
ASL COMMUNITY

pour la création de l'association syndicale libre de propriétaires dénommée :

« ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE LE COEUR DE VILLAGE »

à SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN (91)

Siège Social :

39, avenue du Château d'Eau
33700 MERIGNAC

Pièces jointes :

- Un exemplaire des statuts
- Plan cadastral et de masse
- Le document destiné au Journal Officiel

Bordeaux, le 12 JUIN 2023

LE PRÉFET,

Pour le Préfet,
La directrice-adjointe de
la citoyenneté et de la légalité


Valérie SOLE

Délai et voies de recours : Le présent récépissé peut faire l'objet d'un recours gracieux et peut être contesté devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa réception.